



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 19/2015

**Demande de crédit d'étude pour l'établissement d'un
Plan Directeur Communal de la Mobilité
(PDCM)**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 16 novembre 2015

lundi 23 novembre 2015

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans l'établissement des bases de planification directrice, la Municipalité souhaite engager l'élaboration d'un « plan directeur communal de la mobilité » (ci-après PDCM). Cette étude veut favoriser un développement cohérent de la mobilité communale en tenant compte des évolutions démographiques, socio-économiques et infrastructurelles des quinze prochaines années. Elle porte sur tous les types de mobilité et identifie les besoins de coordination au niveau régional. Le PDCM constitue un des volets du plan directeur communal en cours d'élaboration.

• Contexte

Bourg-en-Lavaux se situe à l'interface de l'agglomération lausannoise, de la région de Vevey – Montreux et du centre régional bipolaire de Chexbres-Puidoux-Oron. Les déplacements - pendulaires ou autres - entre notre commune et ces différents centres sont importants et en constante augmentation.

D'ici quinze ans, l'amélioration du Réseau Express Régional vaudois (RER), le développement du quartier de la gare de Cully, l'agrandissement de l'Hôpital de Lavaux et le développement des transports publics (cf. préavis 22/2015) vont encore augmenter la densité du trafic et l'intensité des déplacements au niveau communal.

Dans ce contexte, force est de constater que la topographie escarpée de la commune limite l'extension des infrastructures de transport et du réseau routier. Cela ne favorise pas l'utilisation des transports publics et des modes de déplacement doux.

Afin d'anticiper au mieux les évolutions à venir, la Municipalité veut développer un concept de mobilité multimodale reposant sur les objectifs suivants :

- Améliorer l'attractivité et l'utilisation des transports publics.
- Renforcer la qualité et la sécurité du réseau de mobilité douce.
- Réorganiser l'offre en stationnement dans le centre régional et dans les villages.
- Promouvoir les modes de déplacement combinés (transports individuels/publics).
- Favoriser la fluidité du trafic et la hiérarchisation du réseau routier communal.

Outre son intérêt local, le plan de mobilité communal s'inscrit dans les lignes d'action du Plan directeur cantonal (PDCant), du Plan directeur régional en cours d'élaboration (PDRég) et du Plan de gestion du patrimoine Lavaux UNESCO.

• Description du projet

• Buts et objectifs

Le PDCM veut identifier les actions et mesures favorisant un développement cohérent de la mobilité communale pour les quinze prochaines années. Il vise en particulier à :

- renforcer et développer la desserte des transports publics ;
- promouvoir la mobilité douce sur le territoire communal ;
- assurer l'entretien et le développement adéquat du réseau routier ;
- identifier les points du réseau présentant des déficits en matière de sécurité ;
- évaluer les besoins en stationnement de courte, moyenne et longue durée.

Le PDCM doit aussi définir les axes de coordination avec le développement des autres réseaux de transports connectés au territoire communal.

• Programme de travail et résultats

Le programme de travail pour l'élaboration du PDCM est défini comme suit :

1. Analyse fonctionnelle des réseaux de mobilité routière, publique et douce.
2. Diagnostic multimodal sur l'évolution du trafic et des besoins de mobilité.
3. Définition des enjeux, objectifs et contraintes du concept de mobilité multimodale.
4. Propositions d'actions et priorités de mise en œuvre du PDCM.

Le plan directeur communal de la mobilité devrait être terminé courant juin 2016.

• Organisation de projet

Le groupe de pilotage du PDCM sera composé des municipaux en charge du territoire, de l'urbanisme, de la police, des routes et de la mobilité. Il sera supervisé par le chef du service des infrastructures. Un groupe d'accompagnement comprenant les acteurs directement concernés par la mobilité communale sera aussi mis en place.

• Coûts d'études et financement

Les coûts nécessaires à l'établissement du plan directeur communal de la mobilité se présentent comme suit (coûts sur offres rentrées) :

• Honoraires et frais d'étude	CHF	65'672.00
• Divers et imprévus, y compris taxes	CHF	9'328.00
• Total des honoraires et frais	CHF	<u>75'000.00</u>

Au terme de l'appel d'offre lancé par la Municipalité, le bureau **Transitec Ingénieurs-Conseils SA** (Lausanne) a été retenu pour la réalisation du PDCM.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 19/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à élaborer un « plan directeur communal de mobilité » ;**
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit d'étude de CHF 75'000.-- ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 4. d'amortir l'investissement de CHF 75'000.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 15'000.- par année (chapitre 420), la première fois au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015

Délégué de la Municipalité : Monsieur Yves Kazemi